



DIFFUSION SELECTIVE DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

DSI Electronique n°717-718 du 22 janvier au 4 février 2018

ISSN -1737 5703

News

23 janvier 2018 Visite d'une délégation finlandaise de haut niveau au CITET.

Par Fadhila DABOUSSI, Attachée de presse, chargée de l'Information et de la Communication presse@citet.nat.tn



M. Kimmo TIILIKAINEN, Ministre de l'environnement, de l'énergie et du logement de Finlande, s'est rendu le mardi 23 janvier 2018 au CITET à la tête d'une délégation de hauts cadres de l'administration finlandaise œuvrant dans le domaine de la technologie propre et d'instituts de recherche. Cette visite s'inscrit en marge de la visite de la délégation finlandaise de haut niveau en Tunisie, échelonnée sur deux jours du 21 au 22 janvier, ayant pour objectif de renforcer la coopération bilatérale et la redynamisation du mémorandum d'entente dans le domaine de l'assainissement, de l'environnement et l'échange d'expériences entre les deux pays notamment en matière de la gestion des déchets et de la transition vers l'économie verte ainsi que l'établissement de nouveaux partenariats entre les entreprises tunisiennes et finlandaises.



Le ministre finlandais a assisté à une présentation sur le rôle du CITET dans la promotion de l'économie verte et l'utilisation efficace des ressources et s'est enquit de principaux projets du CITET, notamment, dans le domaine de l'innovation technologique et la production propre, présentée par Mme Amel JRAD, Directrice Générale du CITET.

Cette présentation a été suivie d'une discussion sur les axes potentiels de coopération.

Par la suite un tour dans les locaux du laboratoire d'analyses environnementales et l'unité de compostage du CITET est effectué pour s'informer sur l'expérience du CITET dans l'analyse environnementale et la valorisation des déchets organiques.



Il est à noter que la visite de la délégation finlandaise en Tunisie est tenue suite à la visite effectuée le 8 juin par Riadh Mouakher, Ministre des Affaires Locales et de l'Environnement, en Finlande et la signature d'un mémorandum d'entente avec le ministère finlandais de l'Environnement, de l'Energie et de l'Habitat.

Contact : Mme Rim Ben Ammar GUIZANI, Responsable de la Coopération Internationale, citet.ue@citet.nat.tn



Veille

Par Lobna ZOUAOUI, Chargée de la Veille Environnementale – veille@citet.nat.tn

Innovation

- **Japon: Synthèse d'hydrogène grâce à des cellules photovoltaïques**/ Par Agnès Breton.

Extraits : « ... Des chercheurs de l'université de Kyushu (Institute for CarbonNeutral Energy Research), au Japon, ont réussi à synthétiser de l'hydrogène à partir de l'eau grâce à des cellules solaires, en élargissant leur spectre d'absorption au rouge et au proche infrarouge (jusqu'à 800 nm).

Pour cela, ils ont utilisé des cellules constituées de molécules hybrides associant trois atomes de ruthénium et des composés organiques. Les longueurs d'ondes incapables d'ordinaire d'activer les électrons y parviennent alors. Il devient ainsi possible d'utiliser **100 % d'énergie solaire en plus par rapport au modèle conventionnel**. Résultat, la production d'hydrogène est considérablement accélérée ...».

- In: Environnement Magazine, le 5 février 2018. <http://www.environnement-magazine.fr/energie/article/2018/02/05/117394/synthese-hydrogene-grace-des-cellules-photovoltaïques.php>

Politique, Management, Réglementation, Normes et Société

- **Tunisie-Portugal : Un mémorandum d'accord et un programme 2018/2019**

Extraits : «... La Tunisie et le Portugal ont signé un mémorandum d'accord et une stratégie de travail qui s'étale sur la période 2018/2019 et portant sur le renforcement de la coopération dans les domaines de l'éducation environnementale, la gestion des eaux usées traitées et des déchets.

Dotée d'un budget de 600 mille euros (environ 1,7 million de dinars), cette stratégie sera cofinancée par le Portugal (400 mille euros) et la Tunisie (200 mille euros). Elle mettra l'accent, notamment, sur l'éducation environnementale (200 mille euros), dans l'objectif de changer les mentalités et les comportements des citoyens en axant les efforts sur les programmes éducatifs ciblant la nouvelle génération.

La même stratégie, signée par le ministre tunisien des Affaires locales et de l'Environnement, et son homologue portugais de l'environnement, vise également à renforcer la coopération en matière de gestion des déchets, notamment électriques et électroniques et la décentralisation des services de l'ONAS (Office National de l'Assainissement) et de l'ANGED (Agence Nationale de Gestion des Déchets).

L'objectif de cette stratégie est de diversifier nos partenaires dans le domaine de l'environnement, a affirmé Mouakher, rappelant que la Tunisie coopère déjà avec l'Allemagne, la France, l'Italie et récemment la Finlande ...

Pour sa part, le ministre Portugais a souligné que cette coopération s'inscrit dans le cadre de la

DSI n°717-718 du 22 janvier au 4 février 2018

concrétisation des dispositions de l'accord de Paris, notamment, le volet concernant la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ...» - In: *African Manager*, le 29 janvier 2019. <https://africanmanager.com/tunisie-portugal-un-memorandum-daccord-et-un-programme-2018-2019/>

Rendre les véhicules électriques plus propres avec des batteries multi-usages /Par Baptiste Clark.

Extraits : «...Voiture, bus, camion, scooter, moto, les véhicules électriques ont de plus en plus la côte. La clef de ce succès : l'image du véhicule propre. Pourtant, la fabrication des batteries a de sérieux impacts environnementaux. Quelles solutions pour les réduire ? Reportage vidéo. [https://www.youtube.com/watch?time_continue=4&v=cpnE4pgHmGM]

Comme le montre ce reportage avec la société Electric Motion, le marché du véhicule électrique, quelle que soit sa catégorie, prend peu à peu son envol. En particulier dans certains pays comme la Norvège où près de 20% des véhicules vendus sont électriques. Une mutation du parc automobile rendue possible essentiellement grâce à d'importantes incitations financières, une volonté politique forte pour réduire la pollution atmosphérique en particulier dans les centres urbains.

Néanmoins, comme le rappelle une récente étude d'impact sur l'ensemble du cycle de vie des véhicules électriques, menée par la fondation Nicolas Hulot (FNH) et European Climate Foundation, la fabrication des batteries n'est pas si "propre" : "extractions minières, pollutions chimiques des sols, de l'eau, conditions d'exploitations difficiles..."

Réutiliser les batteries ? Ainsi, selon l'étude, pour que cette nouvelle industrie engendre un gain environnemental significatif, l'usage des batteries doit être optimale. Comment ? En partageant les véhicules par exemple, explique Marie Chéron, responsable mobilité chez FNH : "Ils sont garés 95% du temps, la capacité de la batterie à stocker et déstocker de l'énergie pendant 10 ans (le temps d'exploitation d'une batterie) est largement sous-exploitée. Un véhicule électrique est beaucoup plus disposé à faire plus de kilomètres sur une même durée de vie sans la rendre moins performante, on pourrait multiplier le kilométrage par trois ou quatre..."

Pour des raisons techniques, une batterie est considérée hors d'usage lorsque celle-ci perd 20 à 30% des ses performances ! Il reste donc 80 à 70% à exploiter... Une des solutions est de les utiliser pour rendre les bâtiments plus indépendants du réseau électrique en les associant par exemple à des énergies renouvelables ... *Lorsque vous accélérez ou freinez, la batterie souffre. Dans un bâtiment, elle va bien moins souffrir, elle va subir un ou deux cycles de charge et de décharge par jour*", précise Jean-Bernard Sers, directeur développement du système chez Bouygues énergie et services. Ainsi, les batteries vont pouvoir avoir une seconde vie d'environ cinq ans. Et preuve que cette technologie a un avenir certain, "la commercialisation industrielle va commencer cette année"..." - In: *Actu Environnement*, 5 février 2018. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/video-vehicules-electrique-batterie-recyclage-30576.php4>

- ***France: La Prime à la conversion des véhicules et la généralisation du chèque énergie***

Extraits : «... Le projet de loi de finances pour 2018 traduit les ambitions du Gouvernement pour accélérer la transition écologique et solidaire et rendre accessible la protection de la planète à tous les Français dans leur quotidien, et en particulier les plus modestes...

Pour accompagner les Français dans la transition écologique, notamment ceux qui ont des moyens limités, des mesures spécifiques telles qu'une nouvelle prime à la conversion des véhicules, la généralisation du chèque énergie en 2018 et son augmentation en 2019, la transformation à cette échéance du crédit d'impôt pour la transition énergétique en prime sont prévues ...

Le dispositif du chèque énergie, expérimenté dans 4 départements, sera généralisé en 2018 et permettra d'aider 4 millions de ménages aux revenus modestes à payer leurs factures d'énergie, que ce soit pour le gaz, l'électricité, le fioul ou le bois, ainsi que des travaux de rénovation énergétique...

La prime à la conversion de véhicules anciens sera renforcée de façon à aider notamment les ménages aux revenus modestes à acquérir des véhicules moins polluants ... En 2018, tous ceux qui veulent passer à l'électrique ou changer un vieux véhicule polluant pour une voiture neuve ou d'occasion récente émettant moins de 130 gCO₂/km obtiendront un soutien du Gouvernement pour lutter contre la pollution de l'air

...»-In: *Dossier de presse, le 27 septembre 2017.* https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/dossier%20de%20presse%20plf%202018_0.pdf

- ***RSE : évaluer sa démarche avec le label engagé RSE /Par Afnor***

DSI n°717-718 du 22 janvier au 4 février 2018

Extraits : «... Le label Engagé RSE est délivré sur la base du modèle d'évaluation AFAQ 26000, l'outil le plus abouti aujourd'hui en France. Il permet de mesurer, volontairement, la maturité d'une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), selon le texte international de référence : la norme ISO 26000. Élaboré par AFNOR Certification, le label Engagé RSE est applicable à toutes les filières et à tout type d'organisation, publique ou privée pour :

- afficher son engagement, communiquer sur ses points forts et accéder à de nouveaux marchés
- structurer sa démarche RSE en l'inscrivant dans une logique de progrès dans la durée, puisque des évaluations sont réalisées à intervalles réguliers
- rejoindre la communauté des labellisés Engagé RSE, échanger et s'inspirer des meilleures pratiques des organisations certifiées, en France et à l'international

Les étapes de la labellisation Engagé RSE

- 1- Outre les parties prenantes internes, vous identifiez, avec votre évaluateur, au moins cinq parties prenantes externes à rencontrer parmi vos clients, fournisseurs, collectivités locales...
- 2- L'évaluateur recueille les données - revue documentaire, inventaire des différents indicateurs existants - nécessaires à la définition du plan d'évaluation.
- 3- L'évaluateur se rend sur place pour rencontrer la direction et les collaborateurs, visiter les sites - fonctions supports et production - et rencontrer vos parties prenantes externes.
- 4- Analyse, rapport et communication : l'évaluateur vous remet un rapport d'évaluation complet détaillant les points à pérenniser et les pistes d'amélioration et indiquant le niveau de maturité de votre démarche RSE - quatre niveaux de maturité répartis sur une échelle de 1.000 points.
- 5- Vous obtenez votre attestation de labellisation Engagé RSE et téléchargez votre kit de communication pour valoriser votre engagement et votre niveau de maturité ...» - In: <https://www.actu-environnement.com/materiels-services/produit/responsabilite-societale-entreprise-label-afnor-iso-26000--2767.php>



Les Abonnés Annoncent



6^{ième} édition du colloque international E3D

Tunisie - Hammamet 22-25 Mars 2018 L'Association d'Innovation et Technologies de Sfax (Tunisie), l'Ecole des Mines de St Etienne (France), l'Ecole des Mines d'Alès (France), et l'Université Senghor en Alexandrie (Egypte) organisent du 22 au 25 mars 2018, la **6^{ième} édition du colloque international E3D** avec appel à communications sur « L'Eau, les Déchets et le Développement Durable », à l'hotel [Africana Magic Life](#) ***** à la ville de [Hammamet](#), Tunisie.

Ce colloque, **baptisé E3D-2018 Hammamet + 10 ans** fait suite au colloque E3D-2016 qui s'est tenu à Lomé, Togo du 7 au 11 mars 2016, E3D-2014 à Alès, France, du 16 au 19 juin 2014, E3D-2012, à Agadir, Maroc du 21 au 24 Mars 2012, E3D-2010, en Alexandrie, du 28 au 31 Mars 2010 et au Congrès International de Gestion des Déchets Solides et Développement Durable GDSDD-2008 qui s'était lancé à **Hammamet** en Tunisie du 27 au 30 mars 2008.

Après une décennie d'échange d'expérience, de collaboration fructueuse et une si longue tradition d'organisation et de savoir-faire, le colloque ED3 est de retour en Tunisie, à Hammamet même, en une nouvelle approche et une vision globale qui considère les enjeux du présent et envisage les opportunités du futur.

Contexte

Dans un monde de contradictions, environ un tiers de tous les aliments destinés à la consommation humaine, soit environ 1,3 milliard de tonnes, est perdu ou gaspillé chaque année, les consommateurs des pays développés sont responsables de 222 millions de tonnes de déchets, avec près d'un milliard de personnes qui souffrent de famine, réduire la quantité de ressources gaspillée fût extrêmement important.

Le but du colloque « Eau, Déchets et développement Durable » est de faire le point sur ces différents thèmes de recherche ...

Contenu

Nous retiendrons des communications nécessairement originales et qui présentent des nouveautés sur l'un des thèmes suivants :

- Déchets : gisements secondaires, matières premières résiduelles, traitement, recyclage, valorisation des déchets industriels, agricoles, hospitaliers et urbains, des sols pollués, des sédiments et des résidus miniers, ...
- Eau : potabilisation, pollutions et traitement, recyclage et valorisation, réutilisation, gestion et conflit d'usage, eaux urbaines, industrielles, de surface, souterraines, ...

DSI n°717-718 du 22 janvier au 4 février 2018

- Développement durable : analyse environnementale, analyse de cycle de vie, études d'impacts environnementaux, procédés propres, meilleures technologies disponibles, écologie industrielle, économie circulaire, ... Les propositions de communications dans cette thématique devront présenter un rapport avec l'eau ou les déchets.

Le programme prévoit également des conférences plénières par des spécialistes reconnus dans leurs domaines ...

Formulaire d'inscription à télécharger via ce lien:

<https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWFpbmxiM2QyMDE4fGd40jM3NDlkOTg0OTk5ZTVlZjE>

In: <https://sites.google.com/site/e3d2018/>



Lecture Recommandée.. Par Lobna ZOUAOUI,

Chargée de la Veille Environnementale – veille@citet.nat.tn

- **France: La prévention des inondations implique une reconquête des zones humides**
/Par Laurant Radisson.

Extraits : «... Le 2 février, date anniversaire de la signature de la convention de Ramsar, marque la journée internationale des zones humides (JNMZ). De nombreux acteurs comme l'Agence française pour la biodiversité (AFB), la Société nationale de protection de la nature (SNPN), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ou encore France Nature Environnement (FNE) se mobilisent pour rappeler l'importance de ces milieux.

Parmi les différents rôles joués par les zones humides, celui lié à la prévention des inondations est essentiel...

Zones tampons et rôle d'éponge

"En amont des villes et autour des berges, les mares, marais, tourbières, ripisylves, etc., agissent comme des zones tampons et des éponges en freinant et absorbant l'eau, réduisant les crues et les inondations", expliquent les partenaires de la journée mondiale des zones humides.

Deux effets sont constatés. En premier lieu, "le débordement des cours d'eau dans les zones humides périphériques (mares, bras mort de rivières, etc.) et la rétention d'eau provoquent ainsi une diminution du débit et un étalement dans le temps du débit maximum d'eau, et donc des crues". En second lieu, "la végétation de ces milieux et les sédiments dissipent l'énergie hydraulique, diminuant la vitesse d'écoulement", détaillent les parties prenantes. "En bonus, la vase déposée lors des crues est très riche et permet de nourrir les sols!", font également remarquer les Conservatoires d'espaces naturels, qui gèrent de nombreuses zones d'expansion des crues.

Or, les zones humides ont peu à peu disparu, victime d'une artificialisation croissante des milieux naturels et des terres agricoles. "Depuis 2006 l'équivalent d'un département d'espace rural (490.000 ha) a été artificialisé, dont les deux tiers au profit des espaces urbains, faisant de l'urbanisme et des infrastructures la première cause de disparition et de dégradation des zones humides en France", rappellent les animateurs de la journée des zones humides...

"... les choses sont en train d'évoluer, le respect de la nature entre dans les esprits et oriente les choix des décideurs dans le sens d'un avenir durable", affirme Marine Le Moal, coordinatrice du réseau Eau & milieux aquatiques de FNE...

"Détentrices et responsables de terres humides, les villes ont un rôle majeur à jouer", estime la LPO. Plusieurs exemples d'aménagements urbains confirment cette prise de conscience. Ainsi, la ville de Rennes, élue capitale française de la biodiversité en 2016, aménage un parc de 30 hectares constitué de zones humides en plein cœur de ville. Il doit permettre de protéger la ville des inondations en servant de zones d'expansion des crues.

C'est le cas également de la Teste de Buch en Gironde. La destruction des polders sur les prés salés ouest de la ville rend à la zone humide ses atouts : "elle se remplit à nouveau au gré des marées et peut assurer le stockage de 37.000 m³ d'eaux pluviales, un précieux réservoir qui limite le risque d'inondation", rapporte FNE.

Ces initiatives sont encouragées par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires qui ont lancé en juillet 2017 le deuxième Grand Prix "milieux humides et urbanisme", dont les résultats seront connus au printemps. La première édition avait récompensé huit collectivités, et en particulier la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) pour l'aménagement d'un parc urbain de 14 hectares qui a permis de préserver des milieux naturels existants tout en créant de nouvelles zones humides ...» - In: <https://www.actu-environnement.com/ae/news/zones-humides-inondations-crues-prevention-30583.php4>

DSI n°717-718 du 22 janvier au 4 février 2018

Directrice Générale de la publication et de la rédaction : **Amel JRAD**, *Directrice Générale du CITET*
Directeur de la rédaction : **Faouzi HAMOUDA**, *Directeur de la Documentation et de l'Information*
Directrice-adjointe de la rédaction : **Noura KHIARI**, *Chef du Service Documentation, Information, Edition et Marketing*
Rédactrice en chef : **Lobna ZOUAOUI**, *chargée de la Veille Environnementale*

REPUBLICQUE TUNISIENNE – Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement



Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis - CITET
Centre de Documentation et d'Information – CDI

Boulevard du Leader Yasser Arafat (Ex de l'Environnement) - 1080 - Tunis
☎ 00216-71.206.646 / 71 206 481 / 71 206 486 / 71.206.647 * Fax : 00216-71.206.642 *
✉ cdi@citet.nat.tn * <http://www.citet.nat.tn/>



En devenant partenaire/client du CITET vous êtes automatiquement enregistrés et abonnés à sa DSI hebdomadaire. Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) vous remercie de votre assiduité et recevra avec vif intérêt toute suggestion ou demande d'information de documentation de votre part que vous voudriez bien envoyer à : cdi@citet.nat.tn. Pour se désabonner, SVP envoyez le message suivant « Je désire me désabonner », à la même adresse.